

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 mai 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/05/132 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 4.2 Kiosque touristique – réfection des surfaces asphaltées
- 11.5 Relevé des cotes d'inondation – section rapides de Sainte-Anne

ADOPTÉE

11/05/133 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2011.

ADOPTÉE

11/05/134 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges pour participer au tournoi de golf annuel.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 16 mai 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 450\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/05/135 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour participer au tournoi de golf annuel de la mairesse;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront voués aux fonds jeunesse.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui se tiendra le 13 juin 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 370\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/05/136 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER deux contributions financières au montant de 250\$ chacune à l'école secondaire du Chêne-Bleu dans le cadre de la remise des diplômes/bal qui aura lieu le 22 juin 2011 et du gala de la réussite, le 9 juin 2011.

ADOPTÉE

11/05/137 KIOSQUE TOURISTIQUE - RÉFECTION DES SURFACES ASPHALTÉES

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'autoriser la tenue d'un marché public sur une partie des aires de stationnement du kiosque touristique Maurice St-Germain de

L'Île-Perrot, tel que stipulé à l'entente à intervenir entre la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Marché Gare Île-Perrot, organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le marché sera ouvert au public à tous les mercredis, de 16 h à 20 h du 1^{er} juin au 28 septembre;

CONSIDÉRANT que l'exploitation du kiosque touristique par la Ville de L'Île-Perrot a été préalablement autorisée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et que ce site est l'un des plus fréquenté au Québec;

CONSIDÉRANT que pendant la période hivernale, le MTQ a altéré l'état de la surface des aires de stationnement, surtout par l'usage des machineries affectées à l'entretien du réseau routier;

CONSIDÉRANT que l'état actuel de dégradation du pavage et de la structure sous-jacente ne permettent pas aux usagers de ce site d'y circuler normalement;

CONSIDÉRANT que la tenue du marché public aura pour effet d'augmenter le nombre de visiteurs et, qu'en conséquence, il est impératif que ces surfaces soient sécuritaires tant pour les véhicules que pour les piétons qui y circulent.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'intervenir de façon urgente afin d'apporter les correctifs nécessaires visant à redonner aux surfaces asphaltées leur intégrité.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux.

ADOPTÉE

11/05/138 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME JACYNTHÉ SAGALA

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 7 avril 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER rétroactivement au 18 avril 2011, madame Jacynthe Sagala en tant qu'agent de bureau avec le statut de salarié temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/05/139 INSTRUCTEUR ACCRÉDITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC CÉRÉ

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Ville de L'Île-Perrot le 15 août 2005.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 26 avril 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER rétroactivement au 2 avril 2011, monsieur Marc Céré, domicilié à Valleyfield, en tant qu'instructeur accrédité du service de sécurité incendie, pour donner la formation des programmes de l'École nationale des pompiers du Québec.

QUE sa rémunération soit établie à un taux horaire de 41,20\$.

DE METTRE fin à son emploi à titre d'instructeur si monsieur Céré ne fait pas de formation durant une période de 18 mois.

ADOPTÉE

11/05/140 MANDAT À LA FIRME TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION À LA DIRECTION DES USINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Tekno Nouvelle Technologie Inc. », sise au 20275, Clark Graham, bureau 200, à Baie d'Urfé (Québec), H9X 3T5, pour fournir à la municipalité des services professionnels en impartition à la direction des usines par le biais de monsieur Roger Dumas, à raison de 40 heures/semaine pour une durée de 11 semaines, selon les besoins, au taux horaire de 43,50\$, conformément à leur offre de service datée du 1^{er} avril 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 848,25\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411

ADOPTÉE

11/05/141 MONITEURS AUX PISCINES - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 11 avril 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs aux piscines avec le statut de salariés étudiants.

L'ÎLE-PERROT

Jo Lafleur
Julie Lécuyer
Stéphanie Higgins

N.D.L'ÎLE-PERROT

Justin Vincent Michetti
Jenel Brûlé

PINCOURT

Louis-Michel Dubreuil
Christopher Dom
Carol-Ann Dom

VAUDREUIL-DORION

Florence Gagnon
Sandrine Grenier Talavera
Florence Raymond
Émilie Joyal
Étienne Paquet

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 12 semaines et soit effective à compter du 15 mai 2011.

QUE l'horaire soit établi en fonction des besoins et que la rémunération du personnel soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**11/05/142 MONITEURS AUX TERRAINS DE JEUX – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 11 avril 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs aux terrains de jeux, avec le statut de salariés étudiants :

L'ÎLE-PERROT

Geneviève Boily	Marc-Antoine Pilon	Stéphanie Tibaudeau
Mélanie Sauvé	Marie-Jasmine Rainville	Raphael Paquette
Laurence Boily	Marielle Villeneuve	Isabelle Morin
Andréanne Paquette	Sarah Ouellette	Samantha Doiron
Carol-Anne Dupré	Annie Villeneuve	Nicolas Lamothe
Kloé Tremblay Faubert	Karianne Bergeron-Clément	
Ramy Kafrouni		
Carolanne Proulx		
Marissa Burns		

NOTRE-DAME DE L'ÎLE-PERROT

Caroline Deschênes
Marc-Antoine Rouleau
Émilie Rouleau

VAUDREUIL-DORION

Laura Gauthier

PINCOURT

Victoria Lalonde
Karl Handfield
Gabriel LeGresley

LES CÈDRES

Marie-Hélène Sauvé

BEACONSFIELD

Simon Pinsonneault

QUE la période d'embauche soit d'une durée de 10 semaines à raison de 35 heures par semaine.

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**11/05/143 PREMIERS RÉPONDANTS - ENTENTE DE TRAVAIL****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Legault**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, une entente de travail à intervenir entre les Premiers répondants de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot, effective du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE**11/05/144 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION - MONSIEUR STEVEN ANGER****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller René Pinsonneault**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'AUTORISER monsieur Steven Angers, domicilié à Dorval, à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 23 mai 2011 au 3 juin 2011.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE**11/05/145 SURVEILLANTS DE PARCS - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 11 avril 2011;

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller René Pinsonneault**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de surveillants de parcs avec le statut de salariés étudiants :

L'ÎLE-PERROT

Patrick Hudon
 Marc-Olivier Godin
 Gabriel Garant
 Marie-Ève Simard
 Charles Paquin
 Mathieu Dumais
 Dominick Dunn
 Étienne Asselin

N.D. DE L'ÎLE-PERROT

Maxime Schmidt
 Jimmy Godin
 Guillaume Schmidt
 Philippe Léger

QUE la période d'embauche soit du 11 avril 2011 au 1^{er} octobre 2011 pour Marie-Ève Simard, Charles Paquin et Guillaume Schmidt et du 1^{er} mai 2011 au 15 septembre 2011 pour les autres candidats.

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**11/05/146 ACHAT D'UN COMMUTATEUR CISCO CATALYST 3960 G****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un commutateur Cisco Catalyst 3960 G, chez « Télécon Communication », au coût de 3970\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 avril 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4324,32\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE**11/05/147 ACHAT D'UNE TIMBREUSE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'une timbreuse du fournisseur « NEOPOST », au coût de 3389\$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

D'ACCEPTER le contrat de location du compteur postal au montant de 29,95\$ par mois et le service pièce et main-d'œuvre au montant de 27\$ par mois pour une période de 60 mois.

D'APPROUVER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-130-00-320.

D'AUTORISER la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat en conséquence.

ADOPTÉE

11/05/148 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 25 avril 2011 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11/05/149 CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CELLULAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de 36 mois à intervenir avec la compagnie « TÉLUS » pour la fourniture de cellulaires et des services reliés à ces appareils, au coût de 15 149,83\$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 501,95\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général, dans chacun des postes budgétaires des services concernés.

ADOPTÉE

11/05/150 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 803 609,06\$.

ADOPTÉE

11/05/151 ÉTATS COMPARATIFS 2011 – PREMIER SEMESTRE

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du premier semestre de l'exercice financier 2011.

11/05/152 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2010 - DÉPÔT

CONFORMÉMENT à l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même Loi et ce, pour l'exercice financier 2010.

11/05/153 RÈGLEMENT NUMÉRO 558 (RÉFECTION GRAND BOULEVARD) - AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2010, la Ville a un montant de 6974.94\$ de solde disponible sur règlement d'emprunt fermé, pour le règlement numéro 558 (réfection Grand Boulevard).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AFFECTER la somme de 6974,54\$ à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du règlement numéro 558, le 4 juillet 2011, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux.

ADOPTÉE

11/05/154 REVITALISATION DU GRAND BOULEVARD - EMBELLISSEMENT DU CENTRE-VILLE - APPROPRIATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROPRIER une somme de 162 703,45\$ à même le surplus pour les travaux de voirie et d'aménagements paysagers dans le cadre du projet de revitalisation du Grand Boulevard, plus particulièrement pour l'embellissement du centre-ville.

ADOPTÉE

11/05/155 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-13 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent premier projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit premier projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de :

- de modifier le CHAPITRE 10 : INDEX TERMINOLOGIQUE pour y inclure la définition de l'expression « Centre récréatif en général »
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-18 afin d'y inclure l'usage 4.2.2.1 h « Récréation commerciale intensive » ».

ADOPTÉE

11/05/156 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-14 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-14 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-24 afin de permettre un minimum de 172 mètres carrés de superficie habitable pour le commerce de détail et service léger ».

ADOPTÉE

11/05/157 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-13 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de :

- de modifier le CHAPITRE 10 : INDEX TERMINOLOGIQUE pour y inclure la définition de l'expression « Centre récréatif en général »;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-18 afin d'y inclure l'usage 4.2.2.1 h « Récréation commerciale intensive » ».

11/05/158 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-14 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-14 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-24 afin de permettre un minimum de 172 mètres carrés de superficie habitable pour le commerce de détail et service léger ».

11/05/159 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 626 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET MAILLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 28^E AVENUE ET PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE VOIRIE JUSQU'À LA 27^E AVENUE »

Monsieur le conseiller Daniel Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 626 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt pour des travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 28^e avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27^e avenue ».

11/05/160 ENTENTE - MARCHÉ GARE ÎLE-PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre l'OBNL Marché Gare Île-Perrot, représenté par monsieur Jean Fournel, son président, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot relativement à la mise en place d'un marché public.

QUE la présente résolution remplace la résolution portant le numéro 11/02/058.

ADOPTÉE

11/05/161 ENTENTE DE SERVICE POUR LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION D'UN PARC DE VÉHICULES - PREMIERS RÉPONDANTS - ADDENDA

CONSIDÉRANT l'entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules intervenue entre le centre de gestion de l'équipement roulant et les Premiers répondants de L'Île-Perrot (OSBL), datée d'octobre 2008.

CONSIDÉRANT l'intégration du service de Premiers répondants au service de la sécurité incendie de la Ville le 1^{er} janvier 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda afin que l'entente de service 2008-0007 soit enregistrée au nom de : « Ville de L'Île-Perrot – Service de sécurité incendie ».

ADOPTÉE

11/05/162 ACHAT ET INSTALLATION DE PETITS JEUX POUR LES PARCS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat et l'installation de petits jeux pour le parc Lucien-Manning et le parc de la 22^e avenue, chez TechSport, sis 4994, Rte 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au coût de 11 010\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 8 mars 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 992,64\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE

11/05/163 ACHAT D'UN ÉPANDEUR À PEINTURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un épandeur à peinture, chez Distribution Sports Loisirs, sis, au 2200, Léon-Hamel, bureau 5A, à Québec, G1N 4L2, au coût de 2352\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 avril 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2561,92\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/05/164 ENTENTE SUR LES APPELS INITIAUX (SIMULTANÉS) EN CAS D'INCENDIE - DÉLAI ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC mis en vigueur le 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'une des actions retenues du chapitre 4 dudit Schéma consiste à établir et à signer une ou des ententes d'entraide entre municipalités limitrophes traitant des appels initiaux ayant pour objectif d'optimiser la force de frappe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les Municipalités de Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et L'Île-Perrot de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC à l'effet de signer l'entente avant le 15 mai 2011 afin de respecter la mise en force de la réponse automatique devant être effective avant le 1^{er} juin 2011.

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot ne sera pas en mesure de respecter ce délai;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INFORMER la MRC de Vaudreuil-Soulanges que l'entente sur les appels initiaux à intervenir entre les Municipalités de Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et L'Île-Perrot sera déposée pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 14 juin 2011 et de lui demander un délai additionnel en conséquence.

QU'une copie certifiée conforme de ladite entente sera transmise à la MRC immédiatement après sa signature par les parties concernées.

ADOPTÉE

11/05/165 OFFRE DE SERVICE DE « PREMIER RÉPONDANT MÉDICAL » À LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil a manifesté son intérêt à l'effet de déléguer à la Ville de L'Île-Perrot la compétence en matière de Premier répondant médical, le tout conformément aux exigences de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM) quant à la responsabilité du programme de formation et du maintien des compétences des Premiers répondants.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente entre les deux municipalités en conséquence.

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot négocie actuellement une entente de travail avec le service de Premier répondant intégré au service de sécurité incendie de la Ville depuis le 1^{er} janvier 2011.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'attendre la fin des négociations avant de conclure une telle entente.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil le service de Premier répondant médical, durant la période comprise entre l'adoption de la présente résolution et la conclusion d'une entente relative à la délégation de compétence dans le domaine du service de Premier répondant médical.

QUE tout service rendu durant cette période soit facturé au coût de 250,00\$ par appel, incluant tous les frais.

ADOPTÉE

11/05/166 OFFRE DE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, toute municipalité doit avoir un service de prévention incendie.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil n'a pas un tel service.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil a manifesté son intérêt à l'effet de déléguer à la Ville de L'Île-Perrot la compétence en matière de prévention incendie.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente entre les deux municipalités.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'OFFRIR à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil le service de prévention incendie, durant la période comprise entre l'adoption de la présente résolution et la conclusion d'une entente relative à la délégation de compétence dans le domaine de la prévention incendie, le tout selon le besoin.

QUE tout service rendu durant cette période soit facturé au coût annuel de 12 000,00\$, incluant tous les frais.

ADOPTÉE

11/05/167 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 127, 4^E AVENUE (LOT 1 575 653) - DIMENSION CASE DE STATIONNEMENT ET MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 127, 4^e avenue, lot 1 575 653;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 23 avril 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 3 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCETER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 127, 4^e avenue (lot 1 575 653), à l'effet de réduire la bande de verdure à 0,4 mètre au lieu de 1 mètre le long des cases de stationnement A et B, le tout conditionnellement à ce que le bâtiment soit implanté parallèlement à la 4^e avenue, ce qui implique en plus de :

- réduire la marge avant à 5,05 mètres au lieu de 6 mètres;
- réduire la marge arrière à 7,69 mètres au lieu de 9 mètres;
- réduire la marge latérale sud-est à 1,74 mètre au lieu de 2 mètres.

Le tout, tel qu'apparaissant au nouveau plan d'implantation projeté préparé par Benoit Lajoie et Associé, dossier M-376-1, minute 5501 et daté du 9 mai 2011.

ADOPTÉE

**11/05/168 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 1 577 923 -
2^E AVENUE - MARGE AVANT**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur du lot vacant, 1 577 923 sur la 2^e avenue;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 23 avril 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 3 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCETER la demande de dérogation mineure affectant le lot vacant 1 577 923, sur la 2^e avenue, à l'effet de :

- Réduire la marge avant à 5 mètres au lieu de 6 mètres pour un des immeubles situés sur une partie du lot 1 577 923;

Le tout selon le plan préparé par les arpenteurs-géomètres Legault Trudeau, dossier R-18407-2-5, minute 9971 et daté du 17 mars 2011.

ADOPTÉE

**11/05/169 MANDAT À « LA FONDATION RUES PRINCIPALES » POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU GRAND
BOULEVARD**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER pour une période de 3 ans, « La Fondation Rues principales » pour la fourniture de services professionnels relatifs à la mise en œuvre et au développement d'un processus visant la revitalisation du Grand Boulevard, au coût annuel de 30 000\$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée de septembre 2010.

QUE le mandat est effectif à compter du 1^{er} juin 2011.

D'AUTORISER à cette fin une dépense annuelle de 32 362,50\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-621-00-419.

ADOPTÉE

11/05/170 PIIA - ZONE C-18 (410 B GRAND BOULEVARD) (J.D. AUTO ÎLE-PERROT) – MODIFICATION DE L'ENSEIGNE EXISTANTE.

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 410 B, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 24 novembre 2010 et portant le numéro 10-PE-88;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 afin de permettre la modification de l'enseigne existante sur l'immeuble sis au 410 B Grand Boulevard, pour le commerce «J.D. Auto Île-Perrot», le tout selon le plan préparé par « Enseignes X.L. Signs » et daté du 15 septembre 2010, révisé le 23 septembre 2010 et le 9 mai 2011.

ADOPTÉE

11/05/171 RELEVÉ DES COTES D'INONDATION - SECTION RAPIDES DE SAINTE-ANNE

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) est toujours en attente de standardiser l'article 19.6.2 du Schéma d'aménagement révisé (SAR) pour la section des Rapides de Sainte-Anne comme il a été fait pour la Rivière des Outaouais selon le décret du MDDEP ;

ATTENDU que lors d'une rencontre avec la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) concernant les données cartographiques des zones inondables, il a été convenu de procéder aux relevés des cotes d'inondation suivant la réalisation des autres sections de la rivière des Outaouais et que rien n'a été produit à ce jour ;

ATTENDU que dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme de la Ville de L'Île-Perrot, une nouvelle disposition a été intégrée au chapitre applicable à la plaine inondable quant aux mesures relatives à la zone de grand courant dans la section des Rapides de Sainte-Anne (récurrence 0-20 ans) ;

ATTENDU que la firme d'arpenteurs-géomètres Legault et Trudeau a obtenu une cote du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) laquelle était supérieure à celle qui était en vigueur pour ce secteur;

ATTENDU que cette nouvelle disposition a un impact majeur et très négatif sur les propriétés riveraines puisque plusieurs se retrouvent à l'intérieur d'une zone de récurrence de 0-20 ans considérant que la cote de niveau a augmenté substantiellement ;

ATTENDU que la Ville de L'Île-Perrot a formulé une demande auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) pour connaître les raisons de ce changement et qu'elle demeure toujours sans réponse ;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) de préciser les cotes qui sont applicables dans la section des Rapides de Sainte-Anne.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec, au Député de Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la Ville de Ste-Anne de Bellevue.

ADOPTÉE

11/05/172 RETRAIT D'UN DOS-D'ÂNE – 122, 3^E AVENUE

CONSIDÉRANT que, suite à une demande des citoyens de la 3^e avenue, la Ville a procédé à l'installation d'un dos-d'âne face au numéro civique 122.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle pétition datée du 9 avril 2011 a été déposée à la séance du conseil tenue le 19 avril 2011 par les citoyens de la 3^e avenue demandant à la Ville le retrait dudit dos-d'âne.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROCÉDER au retrait du dos-d'âne face au 122, 3^e avenue.

QUE la Ville refusera toute autre demande ou pétition relative à la réinstallation d'un dos-d'âne à cet endroit.

ADOPTÉE

11/05/173 SIGNALISATION ROUTIÈRE – 2^E AVENUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08/05/133 visant à modifier la signalisation et le marquage routier dans le secteur délimité par le boulevard Perrot, le Grand Boulevard et la 1^{ère} avenue telles que montrées au plan portant le numéro MS-1, RÉV. A, dossier numéro 029-806-01, daté du mois d'avril 2008 et conçu par la firme « CDGU INGÉNIERIE URBAINE ».

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du pont Galipeault sont terminés.

CONSIDÉRANT les démarches répétées des citoyens à l'effet que soit modifié le sens de la circulation sur la 2^e avenue.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MODIFIER le plan de modification de la signalisation et du marquage routier dans le secteur délimité par le boulevard Perrot, le Grand Boulevard et la 1^{ère} avenue afin de permettre la circulation dans les deux sens sur la 2^e avenue.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 10.

11/05/174 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE